



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Paris, le 11 mai 2017

Velvet Avocats conseille CBIEN dans le cadre de sa levée de fonds de 8 millions d'euros auprès du groupe Macif, la Maif et du fonds 5 M Ventures

Velvet Avocats (Antoine Fouter, associé corporate) est intervenu en qualité de conseil juridique de CBIEN dans le cadre de sa levée de fonds auprès du groupe Macif, la Maif et du fonds 5 M Ventures.

Lancé en 2013 et fondé par David Gascoïn et Pierre Delage, [CBien](#) protège les biens de ses clients. La plateforme permet aux utilisateurs de réaliser un inventaire complet de leur mobilier, leur matériel électronique, leurs livres et bien d'autres objets. Un moyen de centraliser l'enregistrement de tous ses biens et de faciliter leur remboursement en cas de cambriolage ou lors d'un sinistre, ou également d'aider les utilisateurs à estimer leurs biens afin de les revendre.

Dix-huit mois après avoir levé 1,4 million d'euros, CBien vient de boucler une nouvelle levée de 8 millions d'euros auprès de la Macif, la Maif (également partenaires commerciaux) et 5M Ventures pour accélérer son développement et accroître sa visibilité en France. CBien souhaite grâce à cette opération intégrer les services d'assurance dans l'application pour compléter son offre. Enfin, la jeune pousse envisage d'améliorer sa technologie afin de faciliter le référencement des biens.

Velvet Avocats est un cabinet d'avocats français dédié au conseil juridique et fiscal dans le domaine des fusions-acquisitions et du private equity.

Velvet Avocats assiste l'ensemble des acteurs du monde des affaires (fonds d'investissement, sociétés, fondateurs, dirigeants, managers et actionnaires) dans le cadre de leurs opérations capitalistiques.

Forts de leur expérience dans les opérations de fusions-acquisitions et de private equity, les avocats de Velvet Avocats conseillent leurs clients, français ou étrangers, à tous les stades de la vie des sociétés : amorçage, développement, accompagnement, transmission.

*"Forte notoriété" en Capital-Innovation – Conseils des fonds
"Forte notoriété" en Capital-Investissement – Conseils en fiscalité des LBO
"Pratique réputée" en Capital-Investissement – LBO – Conseils du management
(Décideurs Stratégie Finance Droit 2016)*

Plus d'information sur le cabinet :

www.velvet-avocats.com

Contact :

Velvet Avocats

12 rue Tronchet – 75008 Paris

Tél : 01.43.12.38.00 – Fax : 01.43.12.38.01

E-mail : contact@velvet-avocats.com